Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créteil, le 2 février 2015

académie Créteil

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service académique de l'information et de l'orientation

Affaire suivie par
Service SAIO-Pré-Bac
Téléphone
01.57.02.68.10
Télécopie
01.57.02.68.08
Mél
ce.saio@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et monsieur les inspecteurs de l'information et de l'orientation

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-St-Denis et du Val-de-Marne

Objet : RIDDO : statistiques des demandes et des décisions d'orientation pour l'année 2014/2015.

P.J. : 2

- Annexe 1 : instructions pour la saisie des demandes et des décisions d'orientation sur RIDDO
- Annexe 2 : utilisation des fichiers Excel pour la préparation de la saisie des résultats des conseils de classe dans RIDDO

Les chiffres de l'orientation recueillis aux différents paliers d'orientation sont des indicateurs essentiels pour le pilotage de l'appareil éducatif. Ces derniers permettent de mesurer les effets des politiques mises en œuvre dans les établissements à partir des vœux d'orientation des familles et des décisions prises dans les établissements. Ils permettent également de mieux anticiper sur les flux d'élèves au moment de l'affectation.

L'application **RIDDO (recueil informatique des demandes et décisions d'orientation)** permet de recueillir ces informations sur deux périodes :

- 2ème trimestre : **RIDDOP**, phase provisoire, recueille la remontée des intentions des familles et des propositions d'orientation du conseil de classe.
- 3ème trimestre : **RIDDOD,** phase définitive, constitue la confirmation des demandes des familles et des décisions du chef d'établissement après avis du conseil de classe.

Procédure

L'accès à l'application se fait via le site du SAIO par une connexion sécurisée.

http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article633

Vous vous identifiez avec le RNE de votre établissement. La création d'un mot de passe vous sera alors demandée.

Pour une première connexion, vous pouvez vous référer au mode d'emploi, en cliquant sur « aide » à partir de la page d'accueil. Pour chaque niveau de formation de l'établissement, doivent être saisis les effectifs selon les demandes des familles et les propositions d'orientation des conseils de classe.

⚠ Les effectifs, qui doivent être pris en compte, sont ceux de votre base élève (effectifs de l'enquête lourde de rentrée 2014).

Les niveaux concernés sont les suivants :

- en collège : 6e, 4e, 3e générale, 3e Prépa-Professionnelle, 3e alternance (3e DALI pour le 93), 3e SEGPA.
- en lycée professionnel : 3e Prépa-Professionnelle.
- en lycée général et technologique : 2nde Générale et Technologique.

Concernant le niveau 2nde générale et technologique, les informations, à renseigner sur les stages de remise à niveau et/ou stages passerelles sont obligatoires pour le suivi des décisions d'orientation et font l'objet d'un bilan national.

Pour chaque niveau, les données concernant les filles et les garçons sont réparties sur les tableaux « demandes/intentions des familles » et « propositions/décisions d'orientation ».

Les élèves ayant exprimé des intentions vers l'apprentissage doivent être saisies.

Pour faciliter la saisie dans RIDDO, il sera possible de télécharger les documents suivants sur le site du SAIO

http://orientation.ac-creteil.fr/saio/spip.php?article633

- une fiche de procédure d'utilisation,
- des tableaux excel vierges préparatoires à la saisie (**ces tableaux ne doivent pas être renvoyés au SAIO**). Nous vous conseillons vivement d'utiliser ces tableaux lors des conseils de classe afin de recenser les données nécessaires à la saisie dans l'application RIDDO.

Calendrier

- 2ème trimestre : l'application **RIDDO** ouvre **le 03 février 2015.**

  La remontée des intentions des familles et des propositions du conseil de classe doit être réalisée avant **le 27 mars 2015**, date de fermeture de l'application.

- 3ème trimestre : **RIDDO** est accessible à partir du **26 mai 2015**. Les demandes des familles et les décisions des chefs d'établissement après avis du conseil de classe (avant commission d'appel), peuvent être recensées jusqu'au **03 juillet 2015**, délai de rigueur pour la remontée des données académiques au ministère de l'éducation nationale.

Le SAIO se tient à votre disposition pour toute précision utile ou demande d'accompagnement.

Je vous remercie de votre implication dans le suivi rigoureux de cette procédure.

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef du service académique
de l'information et de l'orientation

Mehdi Cherfi